

N° 79 > MARS 2014

La lettre de parly2

Bulletin d'information et de liaison
des Copropriétaires et Résidents



Le patrimoine arboré : inventaire 2013

Dossier

Au fil de l'eau : traitement, coût, bonnes pratiques
pour limiter notre facture...

www.parly2.com

SE CRÉER UN CAPITAL DÈS 15 €/MOIS C'EST POSSIBLE



PETIT À PETIT VOTRE PROJET DEVIENT GRAND

OFFRE SPÉCIALE ÉPARGNE PROGRAMMÉE

40 € OFFERTS JUSQU'AU 30 AVRIL 2014
POUR L'OUVERTURE D'UN CONTRAT D'ÉPARGNE
AVEC 150 € MINIMUM DE VERSEMENTS RÉGULIERS⁽¹⁾

OFFRE SPÉCIALE 150 ANS LIVRET ÉPARGNE PLUS⁽²⁾

3,50 % BRUTS GARANTIS
JUSQU'À **150 000 €**
VALABLE JUSQU'AU 15 AOÛT 2014

> Pour profiter de nos offres exceptionnelles, rendez-vous dans l'agence Société Générale :
Le Chesnay Parly 2 - 64 rue Moxouris - 78150 LE CHESNAY - Tél : 01 39 23 93 80

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



(1) Offre non cumulable. 40 € offerts à l'ouverture simultanée du service Déclic Régulier et d'un Livret A, ou d'un Livret de Développement Durable, ou d'un Livret Epargne Plus Société Générale, ou d'un Compte sur Livret, ou à l'ouverture d'un PEL ou d'un PEB, ou à l'ouverture simultanée du service Déclic Bourse PEA et d'un PEA, ou à l'ouverture d'un contrat d'assurance vie, avec dans chaque cas des virements automatiques de 150 € par mois minimum pendant une durée d'un an minimum. Offre valable du 01/03 au 30/04/2014. Pour le PEL, le PEB, le PEA ou le contrat d'assurance vie, la prime sera versée sur le compte bancaire associé durant le mois de mai 2014, pour le contrat d'assurance vie en juin 2014. Voir conditions générales et tarifaires des produits et services concernés en agence. (2) Le Livret Epargne Plus Société Générale est un Compte Sur Livret (CSL) rémunéré au taux standard de base de 0,80 % sur tous les dépôts et majoré, à partir du 7^e mois, d'une prime de fidélité supplémentaire de 0,70 % sur les dépôts qui restent sur le Livret pendant 6 mois complets consécutifs. Taux nominaux annuels bruts en vigueur au 01/03/2014, les revenus sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux, et susceptibles de modifications. A partir du 7^e mois, la prime de fidélité s'applique sur le plus petit solde d'encours des 12 dernières quinzaines d'intérêts. Société Générale, BDDF/DCM/CCM - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18, SA au capital de 998 395 202,50 € - 552 120 222 RCS Paris, siège social 29, BD Haussmann, 75009 Paris. - 03/14.

La lettre de Parly2 N°79

Éditeur : Association Parly.com
Local postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex - Téléphone : 01 39 55 31 11
Email : parlycom@parly2.com - site web : www.parly2.com

Responsable de la publication : P.Chapotot, Directeur de la Rédaction

Ont participé à la réalisation de ce numéro : D. Bilger, O. Bouquet, P.Chapotot, A. Cahen, B. Labelle, S.Grenon, F.Leridon, E.Marchand, C.Rich, J.Salber, L.Sauvée, J.Y.Tsedri, P.Vidal

Photos : Parly.com

Crédits photos : Shutterstock
Publicités : CPH IMMOBILIER / CULINELLE / OPTIC 2000 / LOGGIARAMA / SESINI & LONGHY / SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Conseil et conception graphique : MARKETING TACTICS - 01 69 86 15 28
Imprimerie Actuel Graphic
Ce document est imprimé sur Satimat Green 135g, certifié FSC



Edito

► Docteur Jekyll et Mister Hyde...

Encore très présent dans les années 60, magnifié par les photos de Robert Doisneau, le concierge ou gardien d'immeuble, quand il n'a pas disparu, a vu ses fonctions considérablement évoluer.

A Parly2, et dès sa conception, le promoteur Robert de Balkany prévoit les loges et appartements des concierges dénommés à Parly2 « intendants » et intègre ce service dans les résidences. Dans les dernières décennies, le rôle de l'intendant s'est modifié. De nombreuses tâches sont désormais confiées à la sous-traitance (sorties des ordures ménagères, entretien des espaces verts, etc.) ou disparaissent, comme les astreintes de nuit (évolution de la convention collective des concierges et gardiens d'immeuble). Bien sûr, la tentation est grande pour certains comptables, mais pas toujours experts... , sous le couvert d'économies budgétaires et ignorant le rapport Prestation-Prix, de supprimer les postes d'intendants (et dans la foulée de faire vendre l'appartement qui appartient aux copropriétaires de la résidence, pour se partager ensuite goulûment le produit de la vente).

Outre les missions qui leur sont dévolues, leur rôle n'en demeure pas moins essentiel. L'intendant doit, dans « sa » résidence, gérer quotidiennement

la dualité qui est celle d'être à la fois le lien empathique avec et entre les copropriétaires mais également être le "gardien du temple".

Dans une société qui a tendance à se déshumaniser et où l'individualisme est une « valeur » en hausse, le lien social joué par l'intendant prend tout son sens. Informé et s'informant de tout (ou presque) dans la résidence, l'intendant est donc un maillon essentiel qui doit faciliter la vie en copropriété. A contrario, outre ce rôle quotidien de surveillance dans la résidence, il vous invitera si nécessaire à respecter, pour le bien de tous, le règlement de copropriété et le règlement intérieur dans nos résidences. Depuis quelque temps maintenant, le syndic-gérance et l'intendant ont renforcé leur vigilance dans ce domaine. N'en soyez pas surpris, il est dans l'intérêt bien compris de tous les parlysiens et de la valorisation du patrimoine.

Très cordialement,



Patrick Chapot

Président du Conseil Syndical Principal

Sommaire

1. Dossier : Au fil de l'eau ...

- Traitement et assainissement de l'eau 4
- Quel impact sur votre facture d'eau ? 5
- Évolution de la consommation et du prix de l'eau 6
- La traque des fuites : rappel des bonnes pratiques 7
- Exemples d'installations remises à neuf 7

2. Actualités

- Au près de mon arbre... Notre patrimoine arboré 8
- L'internet de la Copro. : profitez-en... 11
- Fiscalité immobilière 2014 : ce qu'il faut retenir 12
- Zoom Travaux : les toitures terrasses 14
- Ordures ménagères : quels changements en janvier 2014 ? 14
- Index des dossiers disponibles sur le site Internet 17
- Club Ars 19

3. Interviews

- Stéphane Grenon, Directeur Général Adjoint du CPH IMMOBILIER Comment se porte le marché immobilier parlyisien ? 15
- Regards sur Parly2 : interviews de nouveaux arrivants 16

4. Brèves

- Danièle Schneider nous a quittés 18
- Liste des résolutions prévues pour l'AG du 12 juin 18

Traitement et assainissement de l'eau



Maquette de la station d'épuration " Carré de Réunion ".



Actuelle station d'épuration.

Traitement des eaux usées : protéger notre cadre de vie quotidien

Si, en France, on peut considérer que les milieux aquatiques et ressources en eau restent préservés, c'est grâce à la généralisation des systèmes d'assainissement des eaux usées.

En effet, avant de retourner à la nature, la majeure partie des 137 litres d'eau utilisée quotidiennement par chaque français ainsi que les eaux usées des collectivités et des entreprises bénéficient d'un traitement en station d'épuration.

Après un voyage au travers de 41 kilomètres de canalisations de transport, les eaux usées de la commune du Chesnay arrivent à la station d'épuration Carré de Réunion, à Saint-Cyr-l'École. Elles passent alors par différents filtres et bassins qui retiennent les déchets solides, les graisses, les sables et les graviers... et « digèrent » les matières organiques à l'aide de micro-organismes naturels. L'eau est alors renvoyée dépolluée, mais non potable, dans la nature. Il ne s'agit pas d'un circuit fermé : l'eau du robinet ne vient jamais d'une station d'épuration.

Qui fait quoi ?

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (S.M.A.R.O.V.) est constitué de communes du département des Yvelines qui lui ont transféré la compétence d'assainissement.

Il s'agit de : Bailly, Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay, Rocquencourt, Saint-Cyr l'École et une partie des communes de Montigny-le-Bretonneux, de Versailles et de Trappes .

Il gère pour leur compte le transport des eaux résiduaires urbaines collectées par les collectivités membres jusqu'à la station d'épuration du Carré de Réunion qui en assure le traitement.

Le SMAROV réalise les investissements et a confié l'exploitation des réseaux et de la station à la société SEVESC (filiale de Lyonnaise des Eaux).

La mise aux normes de la station d'épuration par le SMAROV

Le SMAROV a été contraint par l'Europe, comme l'ensemble des maîtres d'ouvrages gérants de station d'épuration, d'adapter aux nouvelles normes sa station d'épuration.

Cette mise aux normes a pour objectifs :

- ▶ d'améliorer les performances du traitement des eaux usées en conformité avec la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines et la directive cadre sur l'eau, et éviter ainsi de lourdes pénalités,
- ▶ d'augmenter la capacité de traitement de l'usine pour répondre aux enjeux démographiques et environnementaux,
- ▶ de réduire les nuisances de l'activité pour mieux préserver le cadre de vie des habitants riverains,
- ▶ de répondre aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (service de l'État) qui sont :
 - diminuer les rejets polluants de l'assainissement collectif et gérer les sous-produits de l'épuration par temps sec,
 - diminuer les rejets polluants de l'assainissement collectif et gérer les sous-produits de l'épuration par temps de pluie.

Par ailleurs, cette mise aux normes permettra de restaurer et de préserver la qualité de l'eau du Ru de Gally, milieu récepteur fragile dans lequel les eaux épurées par la station sont rejetées. Le Ru de Gally se déverse, via la Mauldre, dans la Seine.

La réception finale sera effectuée en 2016.

Quel impact sur votre facture d'eau ?

Le chantier de rénovation de la station d'épuration et le programme d'investissement (renouvellement de collecteurs, aménagement de bassins...) nécessitent un investissement de 180 millions d'euros TTC financé par le SMAROV. Il bénéficie de subventions à hauteur de 46,5 millions d'euros, de la récupération de la TVA à hauteur de 30 millions d'euros ; le reste de l'investissement sera financé par endettement du syndicat. La part syndicale du SMAROV a été augmentée progressivement pour pouvoir assurer le remboursement des emprunts. Elle se situe actuellement à 1,43€ HT/m³. En parallèle, le tarif du fermier qui assure l'exploitation de la station va augmenter afin de l'adapter aux coûts de fonctionnement de la station mise aux normes.

Par ailleurs, le taux de TVA applicable à la part « assainissement » de la facture a évolué en deux temps au cours de ces dernières années :

- ▶ le taux de TVA est passé de 5,5% à 7% au 1^{er} janvier 2012,
- ▶ le taux de TVA est passé de 7% à 10% au 1^{er} janvier 2014.

Sur ces bases, le prix global de l'eau TTC au 1^{er} janvier 2014 (parts variables pour l'eau, l'assainissement et les organismes publics) est de 5,06€/m³.



Pour le bon fonctionnement de notre système d'assainissement : vous pouvez agir !

Voici quelques bons réflexes et précautions simples qui peuvent limiter la pollution de l'eau et protéger notre environnement. Pour que les générations futures continuent à couler des jours heureux.

- ▶ **La dose et rien que la dose** : pas la peine de verser toute la bouteille de shampoing sur la tête ou de jouer les « monsieur plus » avec le liquide vaisselle ou la lessive... cela ne sera pas plus efficace. Respectez la dose prescrite par les fabricants pour que nos rivières et étangs restent clairs.
- ▶ **Tout ne va pas à l'égout** : il est interdit de rejeter dans le réseau d'assainissement (toilettes, évier, grilles d'égouts...), toute substance présentant un risque pour le personnel d'entretien des réseaux, l'environnement ou susceptible de dégrader le bon fonctionnement des ouvrages de dépollution. Parmi les produits prohibés : les graisses et produits hydrocarbures, les liquides corrosifs et les acides, les huiles de vidange, les peintures, ...
Des systèmes de récupération de ces produits se développent : déchetteries, pharmacies pour les médicaments périmés, garagistes pour les huiles de vidange...

- ▶ **Pas de lingettes dans les toilettes, même celles réputées biodégradables** : il existe de nombreuses sortes de « lingettes » pour de non moins nombreux usages. Ces dernières années, elles prolifèrent dans les conduites entraînant de fréquentes obstructions, perturbant le bon fonctionnement des stations d'épuration et pouvant représenter un danger pour les agents. Les lingettes sont des déchets solides qui doivent être jetés exclusivement dans une poubelle, jamais dans les toilettes.

Pour tout renseignement complémentaire :
www.etaso.fr
Numéro de téléphone Clients SEVESC :
0977 409 436 (Appel non surtaxé).

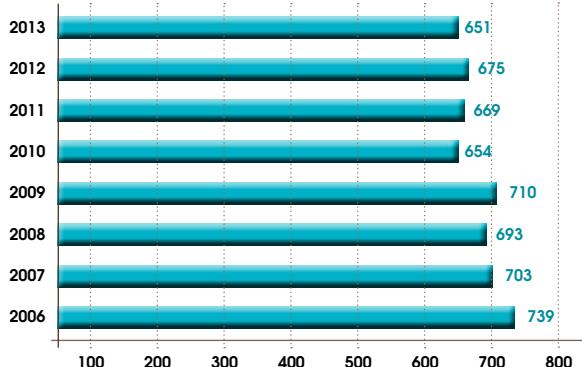
▶ **Olivia BOUQUET - Société SEVESC**
Responsable Communication

Evolution de la consommation et du prix de l'eau

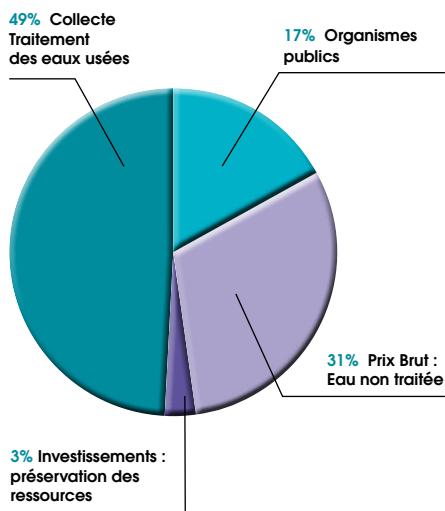
A la suite du dossier paru dans la Lettre n°71, nous vous donnons à nouveau des détails sur l'évolution du coût de la fourniture de l'eau et des différentes redevances. En effet, si nous constatons au fil des années une baisse de la consommation, le prix de l'eau continue à augmenter, même sans tenir compte de la hausse de la TVA.

Différents graphiques reprennent l'évolution de la consommation de la copropriété, puis l'évolution du prix TTC. au Chesnay, avec le détail des différents éléments composant le coût final facturé.

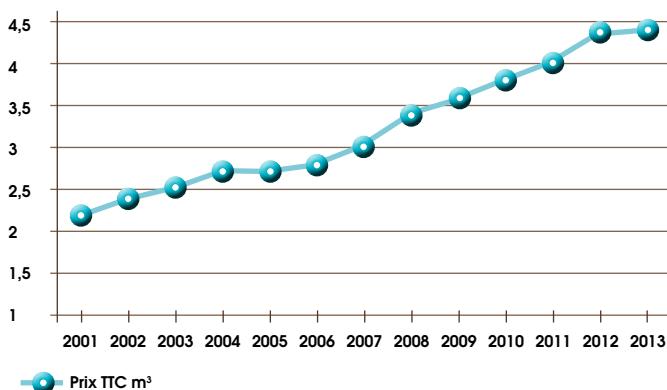
Évolution de la consommation d'eau froide en milliers de m³



Composition du prix de l'eau/m³ en 2013



Evolution du prix de l'eau/m³ TTC au Chesnay



Dans le prix de l'eau, il y a le prix de la fourniture plus une part variable couvrant le prélèvement pour les nouveaux investissements et la préservation des ressources, une part pour la collecte et le traitement des eaux usées et une dernière part pour les organismes publics en faveur de la lutte contre la pollution, les voies navigables et la modernisation des réseaux.

La traque des fuites à Parly2 : rappel des bonnes pratiques

Entretien de votre robinetterie :

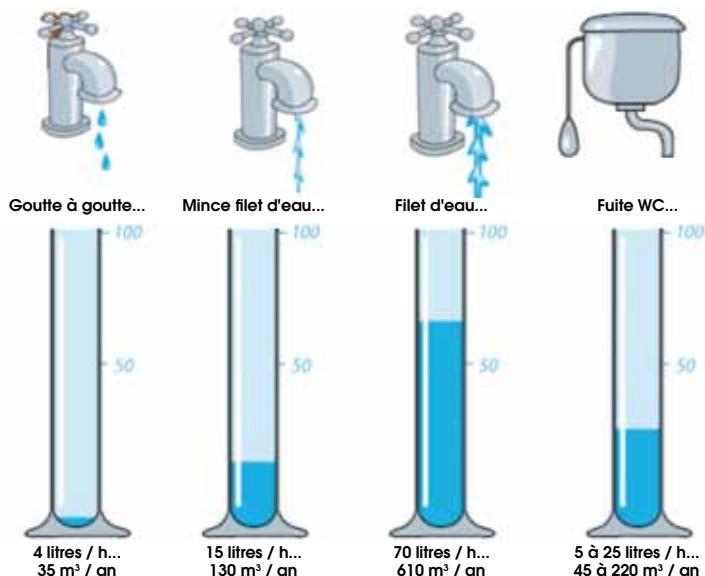
Il existe pour chaque résidence un contrat de maintenance pour les robinetteries et les chasses d'eau, conclu afin de réduire et stabiliser les charges de consommation d'eau.

La société ISTA (anciennement AQUAGEST) prend en charge l'entretien et la réparation des robinetteries, robinets de machine à laver, robinets d'arrêt, mécanismes internes de chasse d'eau.

INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE INTENDANT, ISTA passera aux jours fixés pour votre résidence (passage 2 fois par mois dans chaque résidence).

La gérance effectue un suivi mensuel de la consommation d'eau permettant de repérer les fuites plus rapidement.

Petites fuites... grandes dépenses



Voici quelques exemples d'installations qui ont été remises à neuf

Afin de réduire les fuites et donc la consommation, bon nombre de résidences ont fait réaliser des travaux de réfection sur les canalisations extérieures ou intérieures d'eau froide ou sur les raccordements verticaux aux logements.

- **Canalisations d'eau intérieures verticales :** remplacement des bobines d'origine, très vétustes.



- **Canalisations d'eau froide intérieures horizontales :** remplacement de tous les tuyaux situés dans les plafonds du RDJ par des tuyaux PVC pression (réparation des parties visibles par colliers insuffisantes).



- **Canalisations d'eau froide extérieures :** remplacement des canalisations d'origine, cheminant à l'intérieur des jardins, présentant des coudes très prononcés et créant des fuites d'eau importantes aux changements de température ; par des passages directs hors jardins sauf aux arrivées dans les immeubles.



Auprès de mon arbre... Notre patrimoine arboré



La réputation de notre copropriété repose beaucoup sur la qualité de l'entretien général de nos immeubles, quelque soit la résidence mais aussi sur l'harmonie de nos espaces verts et notamment l'importance de notre patrimoine arboré.

Les premiers arbres datent de la création de Parly2 il y a 45 ans ! En effet, les plus anciens se souviennent de l'absence pratiquement de tout arbre sur le périmètre de construction.

Le groupe de travail Espaces Verts, dans le cadre d'une démarche destinée à recenser les arbres les plus remarquables, a sollicité les représentants de chaque résidence pour procéder à l'inventaire exhaustif du parc arboré. Ce travail a représenté de très nombreux mois de sollicitations et d'investigations : en voici les principaux résultats.

Il y a actuellement dans nos résidences plus de 2 580 arbres répartis en 129 variétés. Les 10 premières en nombre représentent environ 1661 arbres, soit plus de 60% du parc. Parmi les plus nombreuses essences :

peupliers (364), érables (227), bouleaux (206) et cèdres (164). En revanche, 46 variétés n'ont que 2 à 5 exemplaires et 40 ne sont représentées que par un seul arbre dont la plantation est très souvent récente. Si Parly2 ne peut rivaliser avec son illustre voisin l'Arboretum, la copropriété peut néanmoins s'enorgueillir de disposer d'une belle vitrine.

11 résidences disposent aujourd'hui de plus de 80 arbres et 16 résidences de plus de 20 variétés différentes (par exemple, 41 pour Longchamp).

130

variétés
d'arbres



On trouve à Parly2 près de 130 essences d'arbres.

Les plus fréquentes sont : les peupliers, les platanes, les cèdres, les marronniers, les saules pleureurs, les grands ifs, les prunus, les bouleaux. Certaines résidences ont jusqu'à 30 variétés d'arbres dont des arbres rares : acer, ginkgo, cerisiers à fleur....



Un album des photos d'arbres remarquables est en cours, des fiches techniques vont être établies pour aider les responsables du Groupe Espaces Verts.

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	DÉSIGNATION	QUANTITÉ
Abie	5	Erable Lascinie	5	Noisetier tortueux	1
Acacia	41	Erable Negondo	17	Olivier	1
Acacia casque rouge	3	Erable pleureur	2	Orme	20 + 2
Acacia Fresia	1	Erable pourpre	3	Orme pleureur	7 + 2
Acer Japonicum	1	Erable rouge	9	Ornus	1
Acer platanoides	1	Erable Sycomore	2	Palmier	16
Acer wieri	2	Erable Wieri	4	Paulownia	5
Albizia	1	Erable Viri	4	Peuplier	364
Amelanther	1	Faux Cyprès	5	Pin	51
Arbre de Judée	17	Faux Cyprès de Lawson	3	Pin Graffiti	1
Aubépine	11	Frêne	34	Pommier à fleurs	2
Aubépine rouge	1	Frêne pleureur	8	Pommier du Japon	2
Aulnis Imperialis	2	Genévrier	1	Pommier à fleurs	2
Bouleau	206	Gleditschia	4	Pommier du Japon	2
Bouleau en cépée	3	Glycine	1	Prunus	137
Bouleau pleureur	1	Grand If	37	Prunus à fleurs	1
Bouleau à 3 pieds	1	Grand Thuya	85	Prunus arbustif	4
Camélia	7	Févier Doré	1	Prunus Amagonawa	2
Catalpas	68	Hêtre	48	Prunus Kazan foncé	1
Cèdre	164	Hêtre Chamaetre	1	Prunus Kazan vert	4
Cèdre Deodora	8	Hêtre Fastigié	4	Prunus Pissardi	17
Cerisier	2	Hêtre pleureur	3	Rhododendron	4
Cerisier à fleurs	8	Hêtre pourpre	11	Salix pleureur	1
Cerisier du Japon	40	Hêtre rouge	1	Sapin	8
Cerisier du Japon pleureur	2	Hêtre roux	1	Sapin du Caucase	1
Charme	52	Hêtre vert	1	Saule	23
Chêne	34	If	2	Saule pleureur	111
Chêne Fastigié	2	Lager Stromia	1	Saule Tuteur	4
Chêne rouge d'Amérique	1	Laurier	2	Séquoia	1
Chêne vert	1	Lilas d'Inde	3	Sophora	4
Cupressocyparis	1	Liquidambar	36	Sorbier	14
Cyprès	9	Liriodendron Tulifera	2	Sorbier d'Oiseleur	5
Cyprès de Lawson	1	Liriodendron Tulipier	1	Sumac de Virginie	1
Cyprès de Leyland	2	Magnolia	40	Tamaris	10
Cytises	4	Magnolia caduc	2	Taxus Fastigié	1
Epicéa	52	Malus	1	Tilleul	163
Epicéa Orientalis	3	Marronnier	93	Tortueux	4
Erable	227	Marronnier blanc	6	Tulipier	14
Erable boule	1	Mélèze Azedarach	1	Tulipier de Virginie	3
Erable Drumondi	1	Merisier	2		
Erable Fastigié	1	Mûrier	2		
Erable à feuille de Frêne	1	Mûrier platane	1		



Loggiarama

VITRERIE - MIROITERIE

DEPUIS LA CRÉATION DE PARLY2

QUALITÉ - RAPIDITÉ & EXIGENCE
Pour le professionnel et le particulier

MIROIRS - DOUBLES VITRAGES
 DÉCOUPE DE VERRE - LOGGIAS
 MAGASINS - VÉRANDAS
 BOW-WINDOW
 ALU - PORTES COULISSANTES
 VOILETS ROULANTS - STORES INT/EXT



LOGGIARAMA : 6 rue du Président Kennedy, 21, du Chêne Sorcier - 78340 Les Clayes sous Bois - Tél : 01 30 07 54 84 - Fax : 01 30 79 03 41
 Email : loggiarama@wanadoo.fr - www.loggiarama.fr

Auprès de mon arbre... Notre patrimoine arboré



Certaines variétés sont à surveiller

Si l'aspect quantitatif est maîtrisé, la qualité de nos espèces arborées mérite une attention toute particulière. Les peupliers et cèdres posent de sérieux problèmes : consommation excessive d'eau et envahissement des racines pour les premiers ; dépérissement prématuré pour les seconds. Aujourd'hui, 5 résidences n'ont plus de peupliers, suite à une politique concertée de disparition de cette essence. D'où l'intérêt, en cas de remplacement d'arbres, de choisir des variétés plus adaptées à l'environnement urbain mais susceptibles de conserver à Parly2 son attrait et son cadre de vie. Tulipiers, liquidambers et autres ginkgo peuvent constituer la relève. En respectant les distances entre les arbres pour éviter des problèmes de cohabitation.

Inquiétudes aussi pour les platanes, les marronniers... La nature reprend parfois ses droits ! Mais point positif, la communauté des bénévoles et des entreprises en charge de l'entretien des espaces verts est vigilante et motivée. Qu'elle en soit ici même remerciée.

► **Source : Groupe Espaces Verts**

Inventaire des arbres de Parly2. Juin 2013
Disponible sur le site internet
www.parly2.com
Rubrique Publications du CSP.

L'internet de la Copro : profitez-en...

Que se passe-t'il à Parly2 ?
Et dans ma résidence ?
Où en sont les travaux de mon immeuble ?



Vous pourriez obtenir réponse à ces questions en consultant le site internet mis à votre disposition. Mais s'agissant d'informations réservées aux seuls résidents ou copropriétaires de Parly2, vous devez préalablement vous inscrire. C'est simple et gratuit... Une adresse de messagerie, un mot de passe que vous choisissez, un formulaire facile à renseigner et vous devenez parlynaute !

Que pouvez-vous trouver sur le site des résidences ?

- ▶ des actualités et des publications communes à l'ensemble de la copropriété: les documents juridiques, administratifs ou techniques,
- ▶ des informations propres à la vie de chaque résidence, à l'initiative de chaque correspondant « internet ».

Ainsi, pour certaines résidences des plus actives, vous pouvez trouver vidéos, reportages, bulletins d'information, vues aériennes...

Jetez un coup d'œil (ou plus !) sur l'histoire de Parly2 dans la rubrique « La Copro », une histoire que vous pouvez découvrir aussi au travers de la collection des numéros de « La Lettre de Parly2 » diffusés depuis 1987 ! Ne manquez pas de visiter également la partie « institutionnelle » du site. Comment ? Sur le portail d'accueil, avant de vous connecter avec votre mot de passe, cliquez sur le bouton « Visitez notre site » : vous apprendrez certainement des choses sur Parly2 !

Enfin, un courriel vous informe automatiquement de toute nouvelle publication sur le site ; de votre côté, vous pouvez contacter par messagerie vos interlocuteurs de la copropriété ou du syndic. Ce nouvel outil a été conçu pour cela et pour vous. Rendez-vous donc au plus vite sur www.parly2.com et bonne découverte !

▶ **Jean-Yves Tsedri et Louis Sauvé**

Le nouveau site internet : témoignage d'une correspondante

" Ce nouveau site est convivial et les photos des squares le rendent plus vivant. Les rubriques apportent, à chacun, un maximum d'informations sur la vie de sa résidence et son organisation. Ceci devrait attirer plus d'inscriptions !!!

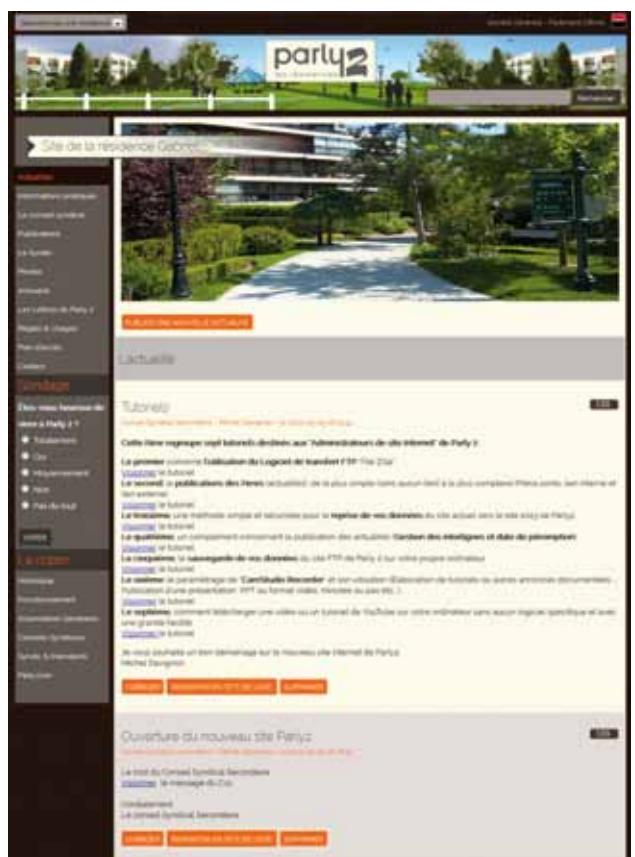
Cependant, cette mise en route a été un peu délicate pour moi. Un certain temps d'adaptation m'a été nécessaire. Heureusement, les vidéos proposées par le webmaster et la résidence Gabriel m'ont été d'un grand secours. Je les ai d'ailleurs gardées en cas de besoin.

Et maintenant, la mise à jour est presque une routine...

Des améliorations seraient à prévoir :

- ▶ l'envoi par email, au correspondant, des documents ou notes du syndic à ajouter sur le site (travaux, congés, etc ...),
- ▶ une campagne pour inciter et inviter les résidents à s'inscrire !"

Annie Crouzette
Résidence PRE-CATELAN



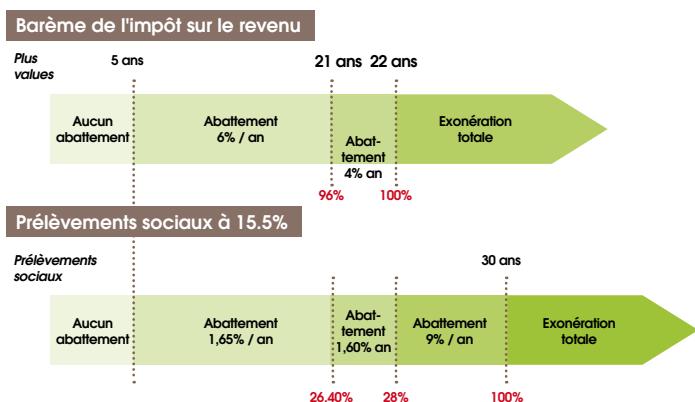
Fiscalité immobilière 2014 : ce qu'il faut retenir

L'imposition de la plus-value immobilière allégée

Initiée l'été dernier en vue de fluidifier le marché immobilier, la réforme gouvernementale a apporté un allègement de l'imposition de la plus-value immobilière à compter du 1^{er} septembre 2013.

Cette réforme s'articule autour de deux axes majeurs :

- le premier concerne la durée permettant de bénéficier de **l'abattement total d'impôt sur le revenu qui est passé de 30 à 22 ans** avec la mise en place d'une dégressivité plus importante les premières années de détention (6% d'abattement par an à partir de la 5^e année pendant 16 ans puis 4% la dernière année). En revanche, l'imposition aux prélèvements sociaux, actuellement à 15,5%, conserve la spécificité d'un abattement variable conduisant à une exonération totale au bout de 30 ans (1,65% d'abattement à partir de la 5^{ème} année puis 1,60% à partir de la 21^e puis 9% par an à compter de la 22^e année de détention).



A noter que la cession de la résidence principale bénéficie toujours d'une exonération totale quelle que soit la durée de détention. Cette exonération vaut également pour un cédant ayant quitté sa résidence principale depuis deux ans pour une maison de retraite ou un établissement pour adultes. Il en va de même pour un bien secondaire dont les fruits de la vente sont re-employés dans les 24 mois pour l'acquisition d'une résidence principale.

- Le second axe de la réforme concerne l'instauration d'un **abattement exceptionnel de 25% sur la plus-value brute** pour toute cession comprise entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014.

Les deux abattements évoqués ci-dessus peuvent être cumulatifs.

Un recentrage du dispositif de crédit d'impôt en faveur du développement durable

Ce crédit d'impôt s'applique aux contribuables faisant installer des équipements en faveur des économies d'énergie et du développement durable : chaudière à condensation, isolation thermique, production d'énergie renouvelable, pompe à chaleur, récupération des eaux de pluie, etc. La loi de finance entrée en vigueur en 2014 prévoit un recentrage du crédit d'impôt en prévoyant **sa suppression pour les bailleurs donnant leur bien en location**. A compter du 1^{er} janvier 2014, seuls les propriétaires résidant dans leur logement principal, les locataires et occupants à titre gratuit peuvent bénéficier du crédit d'impôt.

SESINI & LONGHY

Peinture intérieure
Traitement de façades

Téléphone : 01 70 32 13 02 – Fax. 01 70 32 13 12
e-mail. slonghy@greenbatiment.fr

ENTREPRISE DU GROUPE GREEN BATIMENT
102 avenue Jean Jaurès - 94203 IVRY SUR SEINE CEDEX
SAS au capital de 135 450 € - SIREN 300 267 044 RCS Créteil - FR 71 300 267 044



Les conditions d'octroi du crédit d'impôt ont également été durcies. L'avantage fiscal est réservé aux contribuables réalisant un bouquet de travaux, sauf pour ceux dont les ressources n'excèdent pas certaines limites.

Pour ces derniers, le taux du crédit d'impôt est porté à un taux unique de 15% pour toute réalisation, majoré à 25% pour un bouquet de travaux (dans la limite de 8 000€ ou 16 000€ selon la situation maritale du contribuable avec des majorations de plafond de 400€ pour personne à charge). Ce crédit d'impôt entre dans le plafonnement global des niches fiscales fixé à 10 000€ par foyer. Par ailleurs, l'éco-prêt à taux zéro permet de financer la rénovation du logement sans avance de trésorerie et sans intérêts.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, un éco-prêt copropriétés est disponible.

Ce prêt permet de financer les fournitures et la pose par un professionnel agréé des matériaux et équipements nécessaires aux travaux d'amélioration énergétique.

Le financement peut aller jusqu'à 20 000€ pour un bouquet de deux travaux et atteindre 30 000€ pour un bouquet de trois travaux, remboursable en respectivement 10 ou 15 ans.

Pour vous aider dans vos démarches, des conseillers « point rénovation info service » sont en mesure de vous accompagner dans vos projets de rénovation (Cf site internet ADEME.fr).

Une fois les devis établis, rapprochez-vous de votre conseiller bancaire avec un formulaire-devis. Lorsque le prêt est accordé, vous disposez d'un délai de deux ans pour réaliser les travaux.

La Société Générale, présente au Chesnay depuis plus de 40 ans, dispose d'un réseau d'expertise patrimoniale à même de vous conseiller sur toute problématique immobilière " que vous serez amenés à rencontrer ". N'hésitez pas à prendre contact avec votre agence pour plus d'information.

Un avantage encore méconnu, le crédit d'impôt en faveur de l'aide aux personnes

L'installation ou le remplacement d'équipements spécialement conçus pour les **personnes âgées ou handicapées** ouvrent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt de 15% à 25% des dépenses engagées. **Ce dispositif prendra fin au 31 décembre 2014.**

Cet avantage fiscal s'applique sans distinction aux propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur habitation principale (dans la limite de 5 000€ ou 10 000 € selon la situation maritale du contribuable, avec des majorations de plafond de 400€ pour personne à charge).

Sont notamment concernés par le crédit d'impôt, les équipements suivants :

- ▶ baignoires à porte
- ▶ siège de douches
- ▶ w-c pour personnes handicapées
- ▶ éviers à hauteur réglable
- ▶ équipements de sécurité (main courante, barres de maintien ou d'appui, rampes fixes, etc.)
- ▶ systèmes de commandes des installations électriques
- ▶ revêtement antidérapant, protection murale
- ▶ ascenseurs et élévateurs, etc.

▶ **Jacques Salber,**
Conseiller en gestion de patrimoine
Société Générale

Zoom travaux

En assemblée générale, vous avez le choix d'approuver ou non les résolutions qui vous sont présentées concernant notamment des travaux qui sont utiles, voire indispensables pour maintenir votre patrimoine en bon état d'entretien.

Ces travaux ne sont pas toujours facilement visibles et nous avons décidé de vous en montrer un peu plus. Ici, il s'agit de vos toitures terrasses.

Les toitures terrasses

Les travaux sur les toitures terrasses concernent deux opérations :

- ▶ **le démoussage**, qui assure l'entretien et augmente la durée de vie de votre terrasse. Ce point est regardé très attentivement par l'architecte lors de la visite annuelle d'audit de chacune des résidences. Si nécessaire, une résolution sur ce sujet figure à l'ordre du jour de votre assemblée. Il est souhaitable de procéder au démoussage tous les deux ans. Le coût de ces travaux est de l'ordre de

600€ – par bâtiment (pour une résidence type 2 de 8 bâtiments par exemple). Lors de son intervention, l'entreprise enlève les végétaux en veillant à ne pas altérer le complexe d'étanchéité, reprend les parties dégradées ou détériorées (relevés « déchirés » ou « décollés »), effectue un certain nombre de vérifications (chapeaux de ventilations, ratissage du gravillon, application de produit désherbant ...) et signale toutes les anomalies.

▶ la réfection totale de l'étanchéité

Actuellement, ces travaux sont en cours dans deux résidences, Louvre (Type 2) et Neuilly (Type 3).

Ces travaux d'un coût important nécessitent un échelonnement sur deux ans, voire plus.

Exemple : la résidence Louvre (type 2) composée de 8 bâtiments a voté ces travaux en 2011 ; cela représentait un coût de 391 500€ TTC (y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre avec l'architecte), réparti sur les années 2012/13/14.

Le démoussage



La réfection de l'étanchéité



▶ Catherine Rich

Ordures ménagères : quels changements depuis le 1^{er} janvier 2014 ?

La ville du Chesnay est entrée depuis le 1^{er} janvier 2014 dans la communauté d'agglomérations de Versailles Grand Parc (VGP), qui exerce dorénavant la compétence déléguée des « déchets ménagers ».

Quels changements pratiques pour les parlysiens ?

Pour l'instant, les jours, heures et modalités de collecte restent inchangés et les services de la ville du Chesnay continuent à agir pour le compte de VGP pour certaines missions :

- ▶ la remise des sacs poubelles et sacs à déchets verts,
- ▶ l'accès à la déchetterie qui, pour le moment, reste ouverte uniquement aux chesnaysiens sur présentation du Pass Déchetterie que l'on peut obtenir sur www.lechesnay.fr rubrique : vie pratique/services en ligne/formulaires/ Département Bâtiments-Environnement-aménagement Urbanisme, ou directement en mairie.

Mais, c'est désormais Versailles Grand Parc (VGP) qui devient l'interlocuteur principal pour toutes les questions relatives aux déchets :

Appeler le 0 800 284 524

(appel gratuit depuis un poste fixe) ou consulter www.versaillesgrandparc.fr, rubrique

« Quotidien » pour :

- ▶ toute information ou réclamation sur la collecte des déchets ménagers,
- ▶ se procurer des bacs pour la collecte sélective, ou pour remplacer un bac cassé ou volé,
- ▶ pratiquer le compostage.

▶ Dorothee Bilger

3 questions à Stéphane Grenon, Directeur Général Adjoint CPH IMMOBILIER

Q. Comment se porte le marché immobilier parlaysien ?

Avec 344 ventes en 2013^(*), le marché immobilier parlaysien retrouve un niveau habituel. En effet, son nombre de ventes a représenté +12% d'augmentation par rapport à l'année 2012 où nous avons constaté 306 ventes, 2012 ayant été une année difficile.

Notons que le marché immobilier parlaysien résiste significativement mieux que le marché national.

En effet, alors qu'en 2012 l'ensemble des ventes immobilières sur le territoire national accuse une baisse de 17,4%^(**), l'ensemble immobilier de Parly2 n'accuse qu'une baisse de 10,5%. De même, en 2013, l'ensemble Immobilier de Parly2 connaît un rebond de 12% alors que le marché national accuse une baisse de 3%.

Être propriétaire à Parly2 reste donc une valeur sûre dans un marché Immobilier national très agité.

Cette bonne performance est à mettre au crédit, selon nous, de plusieurs éléments :

- ▶ la situation géographique de l'ensemble immobilier de Parly2, idéalement placé entre A86/A13/A12/N10,
- ▶ les équipements commerciaux de proximité,
- ▶ l'accès aisé aux équipements publics,
- ▶ le niveau élevé d'entretien général des différentes résidences qui composent l'ensemble immobilier de Parly2.

Ce très bon niveau d'entretien, s'il peut parfois apparaître pour certain onéreux, permet de conserver un fort pouvoir d'attractivité auprès des futurs acquéreurs.

Q. Et les prix ?

Compte-tenu du très grand nombre de résidences sur l'ensemble Immobilier de Parly2, des différents types de logement, de leur entretien et de leur aménagement, se prêter à l'exercice de l'évaluation du prix moyen est toujours délicat. C'est pour cela que CPH Immobilier met à disposition de l'ensemble des parlaysiens son expertise des résidences, afin d'effectuer, gratuitement, un avis de valeur après visite de l'appartement permettant ainsi de connaître précisément le prix de ce dernier sur le marché actuel.

A titre d'information, voici nos dernières transactions sur des logements entièrement refaits à neuf :

Chambre de Service - Studio - résidence Dauphine - type 1 : 168 000€

3 Pièces - type 1 - résidence Maillot : 270 000€

4 pièces - type 2 - résidence La Muette : 400 000€

6 pièces - type 2 - résidence Auteuil : 550 000€

Il est certain que pour réussir à maintenir une évolution positive du nombre de transactions, les prix se sont adaptés à l'environnement économique et au marché national. Les biens « à défauts » (aménagements d'origine, emplacement, exposition...) subissent des négociations importantes. Les logements familiaux de qualité, bien situés, restent très attractifs.

Pour des acquisitions à des prix maîtrisés, l'ensemble immobilier de Parly2 attire toujours les investisseurs qui trouvent ici une garantie dans leur placement.

Q. Quel marché pour 2014 ?

Pour la FNAIM (Fédération Nationale des Agents Immobilier), les « incertitudes pesant sur le marché de l'immobilier sont toujours très grandes, le nombre des ventes devant encore diminuer cette année ». Concernant l'ensemble Immobilier de Parly2 et pour toutes les raisons citées précédemment, le marché devrait à nouveau résister, démontrant, si cela était encore nécessaire, que Parly2 demeure un îlot de sérénité dans un océan de doutes immobiliers.

▶ **Propos recueillis par Patrick Chapotot**

(*) source cph immobilier/syndicat des copropriétaires du chesnay trianon
(**) source notaires

Regards sur Parly2 : interviews de nouveaux arrivants

**Vincent et Catherine, parents
de Raphaël (3 ans) et Gabriel (10 mois)**

Q. Depuis combien de temps habitez-vous Parly2 et qu'est ce qui vous a conduit dans cette copropriété ?

Nous avons emménagé il y a 2 mois dans la résidence Concorde.

Nous recherchions un cadre de vie urbain, mais bénéficiant à la fois de tranquillité et d'espace pour le loisir et le développement de nos enfants.

Parly2 nous permet d'avoir ces deux conditions : être en ville et pouvoir disposer d'un espace où les enfants ont la possibilité de s'amuser en toute quiétude.

Q. Quelles sont vos premières impressions ?

Elles sont franchement positives : les voisins sont particulièrement accueillants et très courtois – ce qui peut sembler assez rare en région parisienne !

Nous avons parfois l'impression d'être dans un petit village où toutes les personnes se disent bonjour d'une façon très chaleureuse.

Même si certains voisins s'énervent (très rapidement) à cause d'une voiture arrêtée pour décharge rapide...



Q. Quels sont déjà pour vous les "plus" et les "moins" de la vie à Parly2, notamment avec des enfants ?

Les plus :

- l'environnement général : l'accès à des aires de jeux, très bien entretenues, des espaces verts nombreux et très soignés, des parties communes très propres, l'accès à la piscine et au tennis, la proximité des bus ainsi que du pédiatre et de la clinique,
- la disponibilité et la vigilance de notre intendant qui contribue à l'impression de sécurité et de tranquillité générale,
- l'accueil à notre arrivée : celui des résidents lors de l'Arbre de Noël nous a enthousiasmés et trouver notre nom déjà en place sur notre boîte à lettres avant notre arrivée a été une bonne surprise,
- le respect des contraintes horaires du voisinage par rapport aux nuisances sonores.

Les moins :

- le manque de places de parking,
- l'insonorisation et l'isolation thermique correspondant aux critères de l'époque de construction fin 70's,
- le nombre de conteneurs poubelles, trop faible par rapport au nombre de résidents,
- les grandes baies coulissantes particulièrement bruyantes lors de leur fermeture (après 22h, c'est flagrant).

Nous sommes très heureux d'être résidents à Parly2 et nous attendons avec impatience les beaux jours parce que la résidence nous dévoilera alors toutes ses promesses.

► **Propos recueillis par Dorothée Bilger**

De l'étude à la réalisation



BONTEMPI
CUCINE

4 rue de Versailles - 78150 Le Chesnay
www.culinelle.fr

Culinelle
Créateurs de cuisines

01 39 55 22 41



Eric et Elisabeth, parents de Pauline (6 ans), Vianney (3 ans) et Maylis (2 ans)

Q. Pouvez-vous tout d'abord nous présenter votre famille ?

Mon épouse Elisabeth et moi-même avons 36 et 37 ans. Nous travaillons tous deux dans la région.

Nous avons 3 enfants. L'aînée, Pauline, bientôt 6 ans, est en grande section à l'école Mozart. Vianney, 3 ans et demi, est en petite section dans la même école et enfin Maylis, 2 ans et demi, en crèche aux 2 Frères.

Q. Pourquoi avez-vous choisi Parly2 ?

En juillet 2011, nous avons quitté Paris pour rejoindre Le Chesnay, et Parly2 en particulier.

Nous avons choisi d'emménager au sein de cette copropriété car nous cherchions un logement de plus grande surface, dans un cadre privilégié, de l'Ouest parisien ; au sein d'une commune accueillante pour les familles (crèches, écoles, activités variées, ludothèque, bibliothèque...) avec des écoles de qualité et une paroisse dynamique.

Lors de nos recherches, nous avons été attirés particulièrement par la Résidence Saint-James, grâce à sa proximité immédiate avec le bois de Fausses Reposes, la présence du Marché U, et l'arrêt de bus au pied du square, desservant rapidement les gares de Versailles et de Vaucluse.

Q. Par rapport à vos attentes, quels sont les principaux points de satisfaction et d'insatisfaction ?

Depuis un peu plus de deux ans, nous apprécions particulièrement le caractère « petit village » de notre quartier, le dévouement de notre intendant, la fête de la résidence aux beaux jours et le bon état général de la copropriété.

Les enfants, quant à eux, s'en donnent à cœur joie dans l'aire de jeux du bois, la forêt ou la piscine de la résidence l'été.

Les seules petites ombres que nous trouvons sont la difficulté de se garer, les vols à répétition dans le quartier : notre voiture a été fracturée dans son box, les « incivilités » canines qui gênent particulièrement les enfants et enfin, une insonorisation des appartements insuffisante qui peut rendre le bruit des enfants difficile à supporter par certains.

► **Propos recueillis par Alain Cahen**

Index des dossiers de La lettre de Parly2 disponibles sur le site Internet

- 01.3.87. Télésurveillance, ambiance,
- 02.4.87. Participez, Infos Syndic, nouveau Centre Commercial,
- 03.10.87. Centrale Sécurité, coûts de télésurveillance,
- 04.2.88. Locaux CSP réfection de la voirie,
- 05.5.88. Espaces verts, les arbres et la couleur,
- 06.10.88. Patrimoine, prévoir c'est économiser,
- 07.2.89. Organisation de la Copropriété, Commissions,
- 08.5.89. Les 20 ans de Parly2, questionnaire, circulation,
- 09.9.89. G.Mercier nouveau Président de Saic, Aquages, ambiance,
- 10.2.90. Le Service Dépannage, le câble à Parly2, panneaux de signalisation,
- 11.6.90. Spécial 20 ans, la fête, du 22 au 29 septembre,
- 12.5.90. Notre Dame a 20 ans, aussi, minitel, conseils,
- 14.10.90. Fuite au chauffage, les Gérants, assemblées, incendie, conseils,
- 15.2.91. Parly2 câblé, règlement Intérieur, accueil,
- 16.5.91. Priorité au Patrimoine, installation de la signalisation,
- 17.9.91. Les Syndicats Secondaires, répartition des dépenses,
- 18.1.92. Le chauffage, Cofreth, plaidoyer pour l'Harmonie,
- 19.5.92. Nouvelle équipe au Bureau du CSP, avenir de Parly2,
- 20.10.92. Grandes Copropriétés, Parly= forêt, jardin,
- 21.3.93. A86, Patrimoine,
- 22.9.93. Avenir de Parly2, nouveau Syndic, animation,
- 23.2.94. Organigramme du nouveau Syndic,
- 24.6.94. Entretien des bâtiments,
- 25.10.94. Ambiance, Infos sur Syndic, Assemblées,
- 26.2.95. Entretien des façades, sécurité électrique,
- 27.5.95. Sécurité des biens et des personnes,
- 28.10.95. Charges, trésorerie,
- 29.2.96. Sécurité, chauffage,
- 30.5.96. Ambiance, souvenirs,
- 31.10.96. Câble, satellite, ascenseurs,
- 32.2.97. Parly.com, Scc, Usgc, chauffage,
- 33.6.97. L'eau, club Ars, parly.com,
- 34.10.97. Chauffage et eau chaude,
- 35.3.98. Respecter l'Harmonie dans les travaux, placement de fonds ? !
- 36.7.98. Espaces verts, allées piétonnes, arrosage automatique,
- 38.2.99. Dossier d'accueil, Sacem, cogénération,
- 39.6.99. Sécurité des personnes, vidéo surveillance,
- 40.11.99. 1^{er} manche gagnée/ CSA, baisse de la TVA, désamiantage chaudière,
- 41.3.00. Tempête, sécurité, TVA, Mme Rich,
- 42.7.00. Nlles technologies, grandes propriétés, Gérance,
- 43.11.00. Cogénération, parkings,
- 44.3.01. Budget, Centre Commercial,
- 45.7.01. C. C., sécurité, bruit,
- 46.11.01. Harmonie, comptabilité,
- 47.05.02. Vidéo surveillance, prévention des accidents,
- NS.11.02. Guide du Savoir Vivre,
- 48.12.02. Centre commercial, procès Sacem,
- 49.4.03. Budget, enquête sur le centre commercial, tri sélectif,
- 50.10.03. Ambiance, Infos assemblées,
- 51.12.03. Ambiance, ascenseurs, séminaire, internet,
- 52.3.04. Souvenirs, quarante ans, intendants,
- 53.6.04. Organisation de Parly2, us, ambiance,
- 54.10.04. Notre Dame, notre héritage, lois SRU, mise en sécurité ascenseurs,
- 55.4.05. Paraboles, fuite réseau, ambiance,
- 56.10.05. Règlement copropriété, décès de Michel Pradaud,
- 57.3.06. Ambiance, patrimoine, communication,
- 58.6.06. Le centre commercial,
- 59.11.06. Dossier chauffage,
- 60.5.07. Parly.web, sécurité électrique,
- 61.10.07. Charges, séminaire,
- NS.10.07. Règlement Intérieur,
- 62.2.08. Règlement intérieur, infos sur gestion de Parly2,
- 63.6.08. Économie d'énergie, chauffage,
- 64.12.08. Règlement Intérieur, perspectives 2009, la voirie,
- 65.6.09. Infos sur chauffage, entretien, CSP Scc, gérance,
- 66.12.09. Infos sur économies d'énergie, chauffage,
- 67.3.10. Organisation de Parly2, TNT, tri sélectif,
- 68.7.10. Notre patrimoine, extension du Centre commercial, voirie,
- 69.12.10. Le CSP, le Livre, la voirie, le très haut débit, changement informatique,
- 70.4.11. Economies d'énergie, Si Parly m'était conté,
- 71.7.11. L'eau dans tous ses états, bilan du chauffage,
- 72.12.11. Le Chauffage, le Centre Commercial,
- 73.4.12. Notre patrimoine vert, avenir de la SAIC,
- 74.6.12. Finances de la Copropriété, enquête sur la Lettre de Parly2,
- 75.12.12. Nouveau Contrat de chauffage, secrétariat, voirie,
- 76.04.13. Bien vivre à Parly2
- 77.06.13. L'organisation de Parly2
- 78.12.13. Commission des Charges, Audit

Danièle Schneider nous a quittés

Danièle Schneider habitait la résidence Etoile. Elle avait été déléguée au CSP de sa résidence et était membre du groupe « Espaces Verts ». Elle a fait partie du Bureau du CSP de 1995 à 2004. Nous lui rendons hommage dans cette lettre et adressons toutes nos pensées à sa famille.

A VOS AGENDAS : l'Assemblée Générale aura lieu le jeudi 12 juin à La Grande Scène

Liste des résolutions prévues pour l'Assemblée Générale

Résolutions présentées par le Conseil Syndical Principal

- ▶ 1^{re} résolution : approbation des comptes de l'exercice 2013
- ▶ 2^e résolution : quitus au Syndic
- ▶ 3^e résolution : budget prévisionnel de gestion de l'exercice 2015
- ▶ 4^e résolution : appel complémentaire chauffage
- ▶ 5^e résolution : approbation de la répartition des effectifs de la gérance
- ▶ 6^e résolution : validation des nouveaux tantièmes attribués à la Tranche A 7
- ▶ 7^e résolution : autorisation donnée aux syndicats secondaires d'installer un système de vidéo-protection portant sur les parties communes générales
- ▶ 8^e résolution : autorisation donnée aux syndicats secondaires d'installer des barrières à chaînes
- ▶ 9^e résolution : autorisation de mise en vente des lots appartenant à Mme MAGOU divorcée BENZAKOUR
- ▶ 10^e résolution : mise à prix des lots appartenant à Madame MAGOU divorcée BENZAKOUR
- ▶ 11^e résolution : Autorisation de mise en vente des actions appartenant à la SCI DU 117 RUE DE DANTON
- ▶ 12^e résolution : mise à prix des actions appartenant à la SCI DU 117 RUE DE DANTON

Résolutions présentées par des Conseils Syndicaux Secondaires

- ▶ 13^e résolution : autorisation de mise en place de ralentisseurs sur l'avenue de la Ferme (résidences IENA et MONCEAU)
- ▶ 14^e résolution : remplacement de la frissette des murs des porches d'entrée des immeubles par un revêtement pierre (résidence MAILLOT)



1€ de plus
2^{ème} paire avec verres unifocaux correcteurs à partir de 1€ de plus - hors Verres Vision Ordinateur et hors option



à partir de **80€ de plus**
2^{ème} paire avec Verres Vision Ordinateur correcteurs unifocaux à partir de 80€ de plus - hors option



à partir de **20€ de plus**
2^{ème} paire avec verres correcteurs unifocaux solaires à partir de 20€ de plus - hors option




www.optic2000.com

à chacun sa

2^{ème} PAIRE*

à partir de 1€ de plus

* Pour l'achat d'1 monture et 2 verres correcteurs, pour un prix ≥ à 150 € en verres unifocaux et 230 € en verres progressifs, vous bénéficiez simultanément pour 1€ de plus d'une 2^{ème} paire équipée de 2 verres organiques standard blancs. L'offre 2^{ème} paire est également disponible :
 - avec des verres solaires correcteurs standard pour un prix de 20 euros avec des verres unifocaux et 40 euros avec des verres progressifs
 - avec des Verres Vision Ordinateur correcteurs (traitement antireflet inclus) pour un prix de 80 euros avec des verres unifocaux et 150 euros avec des verres progressifs
 Offres 2^{ème} paire constituées de montures à choisir dans la collection « 2^{ème} paire » et de verres correcteurs, de même correction que la 1^{ère} paire, non traités, non amincis, non durcis et non traités antireflet (sauf 2^{ème} paire Verres Vision Ordinateur). Options possibles avec suppléments payants après établissement d'un devis. Offres applicables uniquement pour les corrections -8,00 + 6,00 cyl 4 ; S+C ≤ 6, et non applicables pour l'achat d'équipements montures + verres présentés sur optic2000.com. Offres valables du 01/01/2012 au 31/12/2012 et non cumulables avec d'autres offres et avantages. Visuel non contractuel.

Le Club Ars



Agenda des sorties et de nos ateliers



Stage de peinture acrylique « A la manière de Hopper » par Bruno Atamian

Samedi 5 avril de 11h à 16h, adapté à tous les niveaux dans une ambiance conviviale et décontractée, vous vous familiariserez avec l'univers de Hopper en travaillant la lumière, le mouvement. Des photos vous seront proposées mais vous pouvez apporter un tableau, une photo de votre choix. Matériel fourni sauf le cadre.

Histoire de l'Art

Mercredi 9 avril : visite de La Malmaison.

Jedi 22 mai : visite de fin d'année au château de Gaillon.

« Diner Contes d'ici ou d'ailleurs »

Jedi 27 mars 20h : 4 conteuses, accompagnées de musiques diverses, nous emmèneront aux 4 coins du monde.

Bibliothèque

Ouverte du lundi au vendredi de 15h à 18h et le mercredi de 10h à 12h.

Beaucoup de nouveautés. Comité de lecture pour le choix des livres, ouvert à tous les adhérents.

Cafés Littéraires

Mardi 6 mai à 14h30 : « Le père »

Mardi 10 juin à 14h30 : « Voyages »

Vous pouvez emprunter des livres sur ces sujets pour en discuter ainsi que des poches pour vos voyages !

Bridge « parties libres »

Tous les lundis de 14h à 18h. (Pendant les vacances scolaires, se renseigner). Actuellement, beaucoup de bridgeurs jouent en tournoi ; d'autres préfèrent en parties libres. C'est ce choix qui a été fait au Club Ars.

Informatique

Nouvelles sessions (Word, Excel, Power Point, Internet, Photos numériques)
 N'hésitez pas à vous inscrire : une session peut commencer dès que 4 ou 5 personnes ont choisi les mêmes programmes.

Animations Jeunes

Stages Enfants : " Découvrir les continents par le dessin ".

Ateliers d'arts manuels pour les jeunes de 7 à 11 ans, de 14h à 17h pendant les vacances scolaires de printemps.

Expositions

du 18 au 30 mars : **Kyung-A Moon.**

Cette artiste coréenne, née en 1982 à Séoul, est diplômée de l'université de Suwon et de l'Ecole des Beaux Arts de Versailles.

Son travail explore notre rapport au souvenir, à travers son sujet de prédilection : les poupées, êtres mystérieux qui peuvent vivre extrêmement longtemps : elles deviennent ainsi pour nous des figures du passé, familières et éloignées, une incarnation du souvenir.

A travers ses œuvres, **Kyung-A Moon** vous invite à un voyage à la recherche de l'histoire humaine que les poupées portent en elles.



Du 1^{er} au 11 avril : des adolescents et jeunes adultes de l'IME de l'association « La Rencontre » exposent leurs œuvres. Vous pourrez admirer leurs créations : dessins, peintures, objets en volume.

La Rencontre

Ateliers

Du 28 avril au 24 juin : toutes les deux semaines, les ateliers différents exposeront leurs œuvres de l'année en aquarelle ou toutes techniques.

► **Du 28 avril au 7 mai** : atelier des élèves de Claire Le Chatelier.

► **Du 12 au 25 mai** : ateliers de Catherine Jordan et Thérèse Jaud (dessin, peinture, toutes techniques).



En 2014, **CPH Immobilier**
lance un nouveau service :

Suivi de Valeur
Personnalisé

*Pour en savoir plus sur ce service SVP,
contactez l'une de nos 2 agences dès janvier 2014 :*

AGENCE DE PARLY 2 SIÈGE

2, avenue Charles-de-Gaulle - 78150 LE CHESNAY - Tél. : 01 39 63 67 89

Fax : 01 82 66 02 60 - Email : parly2@cph.fr

AGENCE DE PARLY 2 CENTRE COMMERCIAL

Centre commercial Parly 2 - 78150 LE CHESNAY - Tél. : 01 39 55 48 00

Fax : 01 82 66 02 60 - Email : parly2@cph.fr

VENDRE • ACHETER • LOUER • GÉRER

www.cph.fr

CPH
IMMOBILIER

L'immobilier à portée de vie